UNIVERSITE JOSEPH FOURIER
SCIENCES TECHNOLOGIE MEDECINE

Instituts thématiques Inserm
Institut national de la santé et de la recherche médicale

CHU GRENOBLE

cnrs
dépasser les frontières

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2012-102/JCH/RD

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE I - JOSEPH FOURIER,

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU GRENOBLE,

LE PRESIDENT DU C.N.R.S.,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé, pour une durée de quatre ans, une Unité Mixte de Service UMS 017 intitulée : « IRM Grenoble (IRMaGe) »

Art. 2 : L'Unité Mixte de Service UMS 017 exercera son activité dans les locaux situés :

Unité IRM - CHU Grenoble
BP 217
38043 GRENOBLE Cx 9

Art. 3 : L'Unité Mixte de Service UMS 017 est administrativement rattachée à la délégation régionale de Lyon.

Art. 4 : Monsieur Jean-François LE BAS est nommé directeur de l'Unité Mixte de Service UMS 017 pour la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2012.

Fait à Paris, le 13 février 2012

Le Président de l'Université
Grenoble I - Joseph Fourier

Pr Farid OUABDESSELAM

Le Président-directeur général
de l'Inserm

Pr André SYROTA

Le Directeur Général
du CHU Grenoble

M Jean DEBEAUPUIS

Le Président
du CNRS

Pr Alain FUCHS